

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 6 septembre 2011 à 20 heures à la salle 2 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire

1. PRÉSENCES

Monsieur Sylvain Deschênes, conseiller
Madame Chantal Proulx, conseillère
Monsieur Stéphane Deschênes, conseiller
Madame Manon Blanchette, conseillère
Monsieur Raymond Lévesque, conseiller
Monsieur Guildo Castonguay, conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, Directeur général, est présent.

2. Mot de bienvenue

3. Moment de recueillement

4. Lecture de l'ordre du jour

5. Adoption du procès verbaux du 1^{er} et 25 août 2011

11-09-157

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les procès-verbaux du 1^{er} et 25 août 2011.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

6. Adoption des comptes à payer

11-09-158

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la liste des comptes à payer tel que présentée aux membres du conseil municipal par le directeur général qui se résume comme ceci :

Chèques numéro # 16930 à 16976	49 671.07\$
Prélèvement no 753 à 771	5 825.35\$
Rémunération élus	0\$
Rémunération employés	16 596.56\$
Rémunération pompiers	1 302.36\$
Total	73 395.34\$

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. États financiers au 31 août 2011

11-09-159

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le rapport des activités financières au 31 août 2011.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Démission

11-09-160

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de monsieur Robert Roy en date du 22 août 2011.

Signature du maire en vertu de l'article 142

11-09-161

3. Renouveaulement d'assurances collectives

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'assurance collective auprès de la compagnie « Industrielle Alliance ».

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

11-09-162

4. Appui pour l'augmentation du financement des bassins versants du Qc.

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Legendre sur l'étude des problèmes juridiques de l'eau de 1972 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Loi sur la qualité de l'environnement* en 1972 ;

CONSIDÉRANT les travaux de la Commission Pearce sur la politique fédérale des eaux qui proposait, en 1985, comme première recommandation d'adopter comme principe de base de la politique fédérale des eaux la gestion intégrée par bassin versant ;

CONSIDÉRANT le Symposium sur la gestion de l'eau tenu à Montréal en 1997 qui a reconnu l'importance de la gestion de l'eau par bassin versant.

CONSIDÉRANT les conclusions de la Commission Beauchamp qui proposaient, en 1998, dans son rapport *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*, de réformer la gouvernance étatique de l'eau, définir la gestion hydrique par bassins versants comme le mode de gestion au Québec et de créer des organismes de bassins versants et de percevoir des redevances sur la consommation de l'eau ;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Cadre général d'orientation de la future politique sur la gestion de l'eau* de 2000 ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique nationale de l'eau* en 2002 qui propose comme l'un des grands principes de l'eau, la gestion durable, intégrée et avec efficacité, équité et transparence ;

CONSIDÉRANT les principes nouveaux de gestion de la *Politique nationale de l'eau* qui stipule que « L'eau sera gérée de manière intégrée et non de manière sectorielle », que « La gestion sera territoriale, appuyée sur le leadership local et régional des acteurs, mais selon le bassin versant qui devient alors la référence géographique pour la prise en compte globale des usages et des plans d'action », que « L'approche sera participative », que « La concertation sur les enjeux et les actions de même que la conciliation des intérêts conflictuels seront les outils à la base des décisions » ;

CONSIDÉRANT la première orientation de la *Politique nationale de l'eau* qui propose de « Réformer la gouvernance de l'eau » et les engagements qui y sont rattachés, « Mettre en place la gestion par bassin versant », « Instaurer des instruments économiques pour la gouvernance, redevances de prélèvements et de rejets » ;

CONSIDÉRANT l'adoption en 2009 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui confirme le statut juridique de l'eau ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît les principes d'utilisateur-payeur, de prévention, de réparation et d'accès pour toute personne à l'information transparente et de participation à l'élaboration des décisions ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassins hydrographiques ;

CONSIDÉRANT la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* qui reconnaît la « constitution d'un organisme (pour chacune des unités hydrographiques que le ministre indique) ayant pour mission d'élaborer et de mettre à jour un Plan directeur de l'eau et d'en promouvoir et suivre la mise en oeuvre, en s'assurant d'une représentation équilibrée des utilisateurs » ;

CONSIDÉRANT la publication des avis de reconnaissance de tous les organismes de bassins versants dans les régions concernées conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;

CONSIDÉRANT les ressources financières accordées aux organismes de bassins versants depuis 2002, soit 65 000\$ entre 2002 et 2009 et une moyenne de 125 000\$ depuis 2009, qui ne représentent que 1,63% du 1,04 milliard alloué de 2003 à 2008 par le gouvernement pour la gestion de l'eau par bassin versant ;

CONSIDÉRANT l'absence de Plan d'action de la gestion intégrée des ressources en eau pour la mise en oeuvre des 57 engagements de la Politique nationale de l'eau ;

CONSIDÉRANT que 17 plans directeurs de l'eau (PDE) ont déjà été approuvés par le ministre du MDDEP, conformément à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection*, et que les autres le seront d'ici 2013 ;

CONSIDÉRANT l'absence de programmes de financement pour la promotion, la mise en oeuvre et le suivi des actions découlant des Plans directeurs de l'eau des organismes de bassins versants ;

CONSIDÉRANT le nombre très important d'acteurs de l'eau qui doivent se concerter dans chacune des zones hydrographiques ;

CONSIDÉRANT l'étendue territoriale très importante des zones hydrographiques ;

CONSIDÉRANT les ressources humaines importantes qui sont nécessaires pour accomplir la totalité de la mission, soit élaborer, mettre à jour un Plan directeur de l'eau, le promouvoir et en suivre la mise en oeuvre, tout cela annuellement pour l'ensemble d'une zone hydrographique conformément à la convention qui lie le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

CONSIDÉRANT l'expertise des organismes de bassins versants qui oeuvrent à la gestion intégrée des ressources en eau depuis l'adoption de la Politique nationale de l'eau ;

Il est proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers, de soutenir l'ensemble des organismes de bassins versants du Québec et le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec dans leurs demandes concernant :

- l'obtention d'un financement statutaire annuel de 350 000\$ par OBV dans le cadre d'une convention sur 5 ans dont le montant est indexé annuellement ;
- par principe d'équité, la mise sur pied d'un porte-feuille d'un montant de 4M\$ disponible aux OBV présentant des caractéristiques territoriales particulières et qui respectent les critères d'attribution qui seront déterminés préalablement en collaboration avec le MDDEP ;
- la mise sur pied de nouveaux programmes de financement permettant aux acteurs (MRC, municipalités, usagers économiques et groupes associatifs) d'être des partenaires pour la mise en oeuvre des actions des Plans directeurs de l'eau.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

5. Appui Cédrico

11-09-163

Considérant : que Bois d'œuvre Cédrico inc. a annoncé le 11 août dernier la fermeture des usines de Causapscal et de Price ainsi que l'arrêt de ses travaux sylvicoles et d'abattage en forêt dans les MRC de La Matapédia et de La Mitis;

Considérant : que le chiffre d'affaires d'une dizaine d'entreprises forestières, sylvicoles, de camionnage et d'abattage des MRC de La Mitis, de La Matapédia, de Bonaventure et du Témiscouata dépend principalement et en bonne partie des activités de Bois d'œuvre Cédrico inc.;

Considérant : que lorsque l'entreprise Bois d'œuvre Cédrico inc. cesse ou ralentit ses activités cette situation entraîne un effet domino dévastateur pour l'activité économique de notre circonscription et de l'Est-du-Québec;

Considérant : que cette situation compromet plus de 560 emplois directs ainsi qu'une masse salariale de près de 20 M\$;

Considérant : que les usines FF Soucy de Rivière-du-Loup, Uniboard Canada inc. à Sayabec, Félix Huard à Sainte-Luce, Bois CFM à Causapscal, Bois Serco à Saint-Vianney et Tembec à Matane s'approvisionnent à moindre coût auprès de Bois d'œuvre Cédrico inc. en raison de la courte distance qui les sépare;

Considérant : que l'arrêt des opérations de Bois d'œuvre Cédrico inc. aura un impact majeur sur les coûts de production de ces usines et par le fait même, plus de 1000 emplois indirects sont menacés;

Considérant : que Bois d'œuvre Cédrico inc. est un maillon indispensable à la vitalité et à la viabilité économique de ces usines;

Considérant : que ces travailleurs provenant du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie n'ont pas accumulé assez de semaines de travail pour se qualifier à l'assurance-emploi et se retrouvent sans revenu risquant ainsi de quitter notre région pour se trouver un autre emploi ou de se retrouver à la sécurité sociale;

Considérant : que nos entreprises et nos municipalités ne peuvent perdre des travailleurs qualifiés et expérimentés de la sorte surtout dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de dévitalisation;

Considérant : que les propriétaires de boisés privés qui vendent jusqu'à 160 000 \$ de bois par semaine à Bois d'œuvre Cédrico inc. sont aussi durement touchés par l'arrêt des opérations;

Considérant : qu'il s'agit bien souvent d'agriculteurs et de travailleurs forestiers qui doivent déjà composer avec les difficultés économiques de notre région;

Considérant : que la richesse foncière uniformisée des municipalités de Price, Lac-au-Saumon et Causapscal est affectée par cette situation;

Considérant : que ces mêmes contribuables des MRC de La Matapédia et de La Mitis qui risquent de perdre leur emploi subiront aussi une hausse de taxes puisqu'il s'agit de vases communicants;

Considérant : que les difficultés de Bois d'œuvre Cédrico inc. ont d'importantes répercussions sur la fréquentation de nos écoles et de nos commerces qui a déjà diminué considérablement au cours des dernières années;

Considérant : que le Centre de formation professionnelle en foresterie de l'Est-du-Québec a développé un partenariat financier avec Bois d'œuvre Cédrico inc. pour l'offre des programmes d'études suivants : *Travail sylvicole, Abattage façonnage des bois et Conduite de véhicules lourds — voirie forestière*;

Considérant : que ces trois programmes d'études sont menacés en raison de l'arrêt des opérations de Bois d'œuvre Cédrico inc.;

Considérant : que cette situation met en péril le cheminement professionnel de 52 étudiants, la santé financière de l'établissement scolaire et l'emploi de 13 enseignants et 9 employés de soutien;

Considérant : que les intervenants politiques, économiques et sociaux sont conscients de la nécessité d'assurer la pérennité de l'entreprise Bois d'œuvre Cédrico inc. pour la circonscription de Matapédia et l'Est-du-Québec, et de son importance stratégique.

Il est proposé par : _____ et résolu à l'unanimité des conseillers

Que nous, **la municipalité de St-Gabriel-de-Rimouski** demandons au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, à la ministre des Ressources naturelles et de la Faune, madame Nathalie Normandeau, au ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, monsieur Clément Gignac et au ministre des Finances et du Revenu, monsieur Raymond Bachand d'intervenir d'urgence pour permettre la relance de Bois d'œuvre Cédrico inc. dans les meilleurs délais en prenant dès maintenant les actions adéquates requises pour l'entreprise et en posant un geste politique pour préserver les emplois, les entreprises et les municipalités de la circonscription de Matapédia et de l'Est du Québec qui dépendent de la viabilité de Bois d'œuvre Cédrico inc.

De plus, une copie de cette résolution sera envoyée à la députée de Matapédia et porte-parole de l'opposition officielle en matière de services sociaux, d'action communautaire et d'économie sociale, madame Danielle Doyer et au vice-président de Bois d'œuvre Cédrico inc., monsieur Denis Bérubé.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

B. TRAVAUX PUBLICS

1. Demande de réparation des bordures de la rue Principale /MTQ

11-09-164

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseiller de faire la réparation des accotements de la route 234 dans le secteur urbanisé de St-Gabriel. Certains

résidents ont de la difficulté à entrer dans leur stationnement et les bouches d'égout pluviaux sont enfoncés de plusieurs pouces ce qui rend l'accotement dangereux pour les véhicules, les vélos et les piétons.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

2. Collecte et transport des ordures 2012

11-09-165

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères au centre de transfert de la Mitis pour l'année 2012 pour un montant de 21 740\$ plus taxes. Messieurs Georges Deschênes, maire et Martin Normand, directeur général sont autorisés à signer ledit contrat. La collecte des gros rebuts n'est pas incluse, elle sera effectuée au taux horaire de 85.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. Collecte et transport des matières recyclables 2012

11-09-166

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables au Centre de formation en entreprise et récupération de la Mitis pour l'année 2012 pour un montant de 17 472\$ plus taxes. Messieurs Georges Deschênes, maire et Martin Normand, directeur général sont autorisés à signer ledit contrat.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

3. Déneigement au souffleur (Rang Massé Ouest à St-Marcellin)

11-09-167

Proposé par ____ et résolu à l'unanimité des conseillers d'entretenir un bout du rang Massé Ouest à la souffleuse sur le territoire de St-Marcellin. La longueur à entretenir est d'environ un demi-kilomètre.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

C. LOISIRS ET CULTURE

1. Sentier National / Appuie de la demande à la CPTAQ

11-09-168

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des endroits traversés est pratiquement inexistant;

CONSIDÉRANT QUE les possibilités agricoles des lots concernés sont faibles étant donné que le sentier se situe sur des terrains au relief escarpé;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du sentier ne nuira pas à l'érablière qui est traversée par le sentier;

CONSIDÉRANT QUE le sentier est aménagé de façon à restreindre au minimum le bouleversement du milieu et de la nature;

CONSIDÉRANT QUE l'usage projeté traverse des lots boisés;

CONSIDÉRANT QUE le sentier ne peut éviter de passer dans la zone agricole pour traverser la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne comprends pas de morcellement ni de démembrement de propriétés;

CONSIDÉRANT QUE la portion du sentier s'inscrit dans un projet global à l'échelle nationale;

POUR CES MOTIFS il est proposé par _____ d'appuyer la demande d'autorisation no DA _____ de la municipalité de Saint-Gabriel pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'aménagement du Sentier national.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

7. Rapport des élus

8. Affaires nouvelles

a) _____

9. Période de questions

10. Fermeture des affaires nouvelles

11-09-169

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

Adopté

Signature du maire en vertu de l'article 142

11. Levée de la séance

11-09-170

Proposé par _____ et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à ____, la séance soit levée.

Georges Deschênes
maire

Martin Normand
Directeur Général